

F-D-CH PAYSAGE

F-D-CH PAYSAGE

PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR
- IDENTIFICATION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES -

UN PROJET DE LA
CONFÉRENCE
FRANCO-GERMANO-SUISSE
DU RHIN SUPÉRIEUR



EIN PROJEKT DER
FRANZÖSISCH-DEUTSCH-
SCHWEIZERISCHEN
OBERRHEINKONFERENZ



SOUTENU PAR L'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG II

F-D-CH

Sommaire

1. Remarques préliminaires	1
2. Présentation générale du Projet Paysager	2
3. Orientations et objectifs proposés par le Projet Paysager	11
4. Perspectives	26

HHP HAGE+HOPPENSTEDT PARTNER
D-72108 ROTTENBURG AM NECKAR

SEPTEMBRE 2003

Traduction française:
Dr. Hans-Günther Clev

1 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Suite à la déclaration tripartite de 1989 à propos du renforcement de la collaboration dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'aux déclarations issues du troisième Congrès tripartite de 1991 sur l'environnement dans l'espace du Rhin Supérieur, visant le renforcement de la coopération des trois pays concernés dans le domaine de l'environnement, un projet paysager commun a été établi. De 1993 à 1996, un groupe technique trinational a élaboré ensemble avec une équipe internationale de bureaux d'études le **Projet Paysager pour le Rhin Supérieur**.

L'objectif de cette étude est notamment de définir une méthodologie commune de planification paysagère pour préserver et développer les différentes fonctions de ces territoires.

Le projet paysager constitue une perception transfrontalière et spatiale des paysages du fossé rhénan. Il se concentre sur la mise en évidence des espaces où prédominent certains types d'occupation des sols ainsi que sur la détermination d'objectifs d'aménagement spécifiques à ces types d'espaces.

Cette approche méthodologique est fondée sur la «théorie de l'utilisation différenciée du sol». L'ensemble des paysages est considéré comme un système de réseaux d'utilisations du sol de grande envergure qui interagissent entre eux au niveau écologique. Une certaine hétérogénéité spatiale des paysages est recherchée, car elle permet de maintenir une diversité des écosystèmes dans le paysage.

Les objectifs paysagers sont attribués aux espaces fonctionnels à partir de leur situation spécifique dans l'environnement naturel. Les objectifs

d'aménagement visent une amélioration de la situation écologique tant dans le cadre de leurs espaces fonctionnels que de leurs fonctions naturelles.

Les intérêts paysagers devront être pris en compte de manière à la fois synthétique et ciblée dans l'aménagement global du Rhin Supérieur. A cette fin, certains compléments et des vérifications méthodologiques ont été nécessaires. Les catégorisations paysagères ont été digitalisées en s'appuyant sur les informations disponibles sur l'occupation du sol (cf. page 7).

La question à résoudre a rendu nécessaire l'approche suivante:

- Analyser les possibilités méthodologiques de synthétiser les catégories d'objectifs et de mettre en évidence des indicateurs de critères,
- Analyser et fournir des données sur l'occupation des sols pour les territoires complémentaires (cf. page 6),
- Appliquer des critères pour développer des catégories d'objectifs dans les territoires complémentaires,
- Développer et adapter des entités naturelles dans les territoires complémentaires,
- Les adapter aux catégories d'objectifs du Rhin Supérieur et appliquer des critères valables sur l'ensemble du territoire,
- Adapter les aspects relatifs au cadre naturel à la formulation d'objectifs dans les espaces fonctionnels.

2 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

2 APERÇU GÉNÉRAL DU PROJET PAYSAGER

L'OBJECTIF : Concertation transfrontalière des politiques et planifications relatives aux paysages dans le Rhin Supérieur

LA MISSION :

- Recueil et analyse des données et des informations relatives aux paysages
- Comparaison des structures administratives et des outils de planification
- Élaboration d'un projet paysager et mise en évidence des possibilités de sa mise en œuvre.

LES ÉTAPES DE TRAVAIL:	1. Recensement et comparaison de l'état des données
	2. Recensement et comparaison des outils de planification
	3. Etude paysagère <ul style="list-style-type: none">■ Analyse du sol, de l'eau, du climat et des biocénoses■ Dédution des interrelations entre les espaces naturels■ Identification des modes d'occupation du sol sur la base de l'utilisation réelle du territoire
	4. Proposition pour un projet paysager pour le Rhin supérieur <ul style="list-style-type: none">■ Stratégie paysagère commune■ Objectifs généraux<ul style="list-style-type: none">- formulation d'objectifs pour des entités paysagères à partir de la juxtaposition des aspects relatifs aux espaces naturels et du mode d'occupation du sol■ Lignes directrices pour le développement paysager dans les cinq types de paysages (zones-test)<ul style="list-style-type: none">- les forêts alluviales du Rhin,- les espaces ruraux de la plaine rhénane,- la zone de piémont de la Forêt noire et des Vosges,- les vallées de la Forêt noire et des Vosges,- les zones péri-urbaines■ Recommandations pour l'appréciation de l'impact des mesures envisagées
	5. Résumé synthétique

DOCUMENTATION ET COMPARAISON DES OUTILS DE PLANIFICATION

La situation des données dans les trois pays a été établie et évaluée en fonction de leur potentiel de mise en œuvre.

Cet examen montre qu'il existe un nombre considérable d'informations différentes relatives à la situation spatiale dans chacun des pays, mais quelles n'ont jamais été recensées de manière scientifique. Ces données sont en outre très hétérogènes.

CLASSEMENT DES DONNÉES DE BASE

- I DONNÉES GÉOGRAPHIQUES**
 - topographie
 - orographie
 - photographies aériennes
- II GÉOLOGIE**
 - géologie
 - gisements et leur exploitation
- III SOL**
 - écologie
 - agriculture
 - sylviculture
- IV EAU**
 - nappe phréatique
 - eaux superficielles
 - utilisation des eaux
- V CLIMAT**
 - météorologie
 - qualité de l'air
- VI FLORE ET FAUNE**
 - flore
 - faune
 - biotopes
 - protection de la nature
 - chasse et pêche
- VII ESPACES NATURELS**
 - espaces naturels / l'aspect visuel du paysage / structure paysagère
 - loisirs et tourisme
- VIII PATRIMOINE CULTUREL**
- IX OCCUPATION DU SOL ET INFRASTRUCTURES**
 - occupation du sol
 - infrastructures
- X ADMINISTRATION ET DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES**
 - données administratives
 - données socio-économiques.

L'aménagement du territoire et la planification paysagère sont organisés de manière très différente dans les trois pays; les outils d'aménagement ne sont guère comparables.

Les liens étroits entre les lois, les structures administratives nationales avec des outils très différents de l'aménagement du territoire et de la planification paysagère dans chaque pays, conduisent à renoncer à développer un outil de planification commun. Il aurait été difficile de faire vivre un tel outil en raison de son incompatibilité avec les structures administratives dans les trois pays. Pour cette raison, il a été jugé préférable de développer des approches méthodologiques et de planification qui permettent d'identifier les fonctions et les potentialités importantes des paysages, de définir des objectifs paysagers et de juger l'impact de certaines mesures sur le paysage en se basant sur l'état des données dans chaque pays.

Donc, pour agir ensemble à l'avenir, il est nécessaire de développer un langage commun aux planificateurs, c'est-à-dire de définir des approches pour reconnaître, évaluer et définir des objectifs en rapport à certains niveaux de qualité des paysages.

4 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

ANALYSE PAYSAGÈRE

Dans le cadre de l'élaboration du «projet paysager commun F-D-CH», une analyse transfrontalière des paysages de l'ensemble du Rhin Supérieur a été réalisée.

Cette analyse devait fournir une vision d'ensemble de l'écosystème de ce territoire, à l'échelle du 1:250.000 / 1:500.000. Dans le cas des représentations transfrontalières couvrant l'ensemble du territoire et pour chacun des thèmes, les représentations pour les trois pays ont été harmonisées dans la mesure du possible. Les différences significatives ont été mise en évidence, tandis que les aspects et les contenus comparables ont été - dans la mesure où cela semblait justifiable au niveau transfrontalier - rassemblés en une seule base, pour permettre une vision globale sur différents aspects.

La structuration naturelle du territoire constitue une synthèse des différentes cartes thématiques sur les ressources naturelles. Elle démontre:

- qu'il existe de part et d'autre du Rhin des territoires présentant les mêmes caractéristiques;
- que ces espaces sont disposés de façon quasiment symétrique le long de l'axe rhénan.

Des représentations communes pour l'ensemble du territoire ont été réalisées pour l'ensemble des thèmes suivants:

- La topographie
- L'occupation actuelle du sol
- L'image satellitale
- La structuration naturelle du territoire.

La présentation des éléments naturels constitue un des points-clés de l'analyse paysagère, notamment:

- La géologie
- Le sol
- La nappe phréatique
- Les biotopes et les biocénoses
- Le climat.

Les prescriptions issues des planifications sont un autre élément-clé:

- Les zones protégées au titre de la protection de la nature, du paysage et de la forêt
- Les périmètres de protection des points de captage d'eau potable
- Les objectifs et prescriptions d'aménagement et d'urbanisme
 - les zones inondables
 - les zones de vulnérabilité de la nappe phréatique
 - les zones de préservation de la nappe phréatique
 - les biotopes de haute valeur écologique



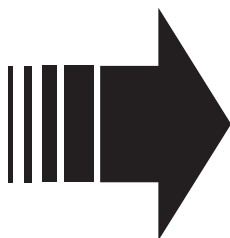
OBERNAI



BÜHL

PROJET PAYSAGER

L'ensemble des réflexions portant sur le paysage doit se produire dans le contexte global de l'aménagement spatial. Prendre en compte à la fois le projet paysager et le cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire, en les combinant, permet d'élaborer un projet global de développement. Dans ce cadre, le projet paysager, dans une optique de protection préventive de l'environnement, doit faire émerger les lignes directrices d'un développement durable du paysage. Ces lignes directrices doivent être axées sur un projet global de développement et donc être compatibles avec ce dernier. Mais l'aménagement futur du territoire du Rhin Supérieur devra être déduit en premier lieu des objectifs relatifs au développement des paysages.








L'objectif de cette présentation transfrontalière des paysages du fossé rhénan est de mettre en évidence les espaces essentiellement occupés par certaines utilisations de l'espace et de déterminer des objectifs paysagers pour ces différents types d'espaces, qui assument différentes fonctions paysagères. Le choix de ces objectifs doit être fait à partir du cadre naturel.

Le paysage est considéré comme une entité influencée de façon plus ou moins marquée par des forces d'origine naturelle ou humaine: en fonction de l'équilibre qui s'établit entre ces deux pôles, les garanties de bénéficier de conditions de vie durables pour l'homme sont plus ou moins grandes. Une certaine hétérogénéité des paysages et une diversité des écosystèmes qui les composent est donc recherchée. La stabilité de chacun des sous-systèmes autonomes est variable. Dans la mesure où ces derniers constituent néanmoins un macro-système complexe, il est nécessaire que sa structure reste flexible et stable. Les différentes zones caractérisées par des utilisations variables du sol rendent justement possible l'existence de cette diversité écologique. Elles contribuent alors soit au renforcement soit à l'affaiblissement de la stabilité de l'écosystème.

L'analyse de l'occupation du sol à partir des images satellitales a permis de répartir les paysages en grandes entités fonctionnelles d'utilisation des sols. Ceci a conduit à classer les paysages en 13 types structurels différents.

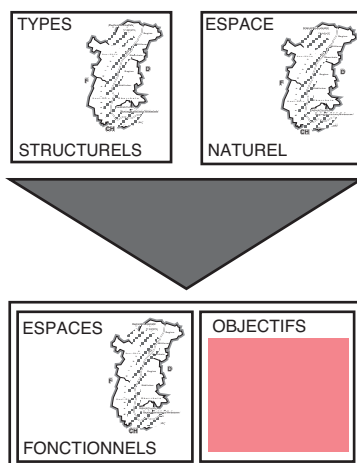
6 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

Ces **types de structure** ont été agrégés, pour ne former finalement plus que 5 types **d'espaces fonctionnels** pour l'aménagement paysager:

-  espace du type «urbain-industriel»
-  espace du type «production agricole»
-  espace du type «production forestière» / «compensation»
-  espace du type «mixte», finement structuré
-  espace du type «conservation de la nature».

Les objectifs d'aménagement paysager sont attribués aux différents types d'espace, en fonction de leurs caractéristiques naturelles. Les objectifs d'aménagement visent à améliorer la situation écologique pour chaque type d'espace du Rhin Supérieur. L'objectif principal est d'obtenir une vue d'ensemble du territoire d'étude et ainsi de sensibiliser à l'importance de l'aménagement transfrontalier des paysages. Il s'agit aussi d'un cadre plus général pour des projets au niveau régional, présentés pour quelques secteurs choisis ('zones-test') à l'échelle du 1:50.000, à titre d'exemple.

**Des objectifs environnementaux identiques de part et d'autre du Rhin signifient:
Une même orientation pour l'aménagement des paysages et la politique paysagère dans le Rhin supérieur.**



Cette approche pour la perception de l'espace a été confirmée par l'aménagement global du Rhin Supérieur afin de pouvoir prendre en compte les critères paysagers de manière à la fois synthétique et ciblée.

- D'une part, il s'agissait de disposer d'une synthèse méthodologique des cinq catégories d'objectifs citées plus haut.
- D'autre part, il a été nécessaire de compléter la base de données. Au niveau spatial, les territoires de Soleure, du Jura, d'Argovie et de l'arrondissement de Waldshut ainsi qu'une zone dans le nord-ouest de l'espace du Rhin Supérieur manquaient.

Les cartographies sur les types d'espaces naturels et sur les catégories de paysages sur la page suivante contiennent ces compléments territoriaux ainsi que la synthèse des catégories d'objectifs.

Conception d'aménagement pour l'espace franco-germano-suisse du Rhin Supérieur



Les types d'espaces naturels

- | | | |
|------------------------|--------------------|-------------------|
| Zone alluviale du Rhin | Piémont | Espaces urbanisés |
| Plaine rhénane | Zones collinaires | |
| Plaine | Zones montagneuses | |
| Vallées latérales | Plateau | |

Conception d'aménagement pour l'espace franco-germano-suisse du Rhin Supérieur



Catégories de paysages

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Type «production agricole» | Espaces urbanisés |
| Type «production sylvicole» | |
| Type «mixte à structuration fine» | |
| Type «conservation de la nature» | |

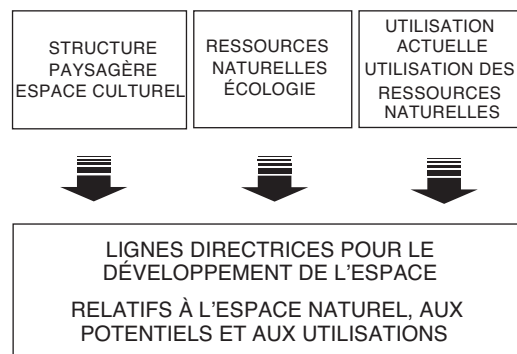
8 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

LIGNES DIRECTRICES POUR L'AMENAGEMENT DES PAYSAGES AU NIVEAU RÉGIONAL

A grande échelle, il suffisait d'axer les lignes directrices sur l'état de l'occupation réelle du sol ainsi que sur la graduation et les caractéristiques naturelles de l'espace. Ces lignes directrices donnent une bonne vue d'ensemble du périmètre d'étude. Des lignes directrices au niveau régional, permettant de préciser les choses jusqu'au niveau local, ont besoin de s'appuyer sur des arguments plus diversifiés.

Si l'on compare les différents systèmes de planification des trois pays, qui ont chacun leur propre logique, on constate qu'il existe des différences essentielles. Dans chacun des trois pays, certains aspects relatifs au paysage sont mis en avant tandis que d'autres sont laissés de côté:

LE MODÈLE À TROIS ENTRÉES



- Analyse et diagnostic des **aspects structurels et identitaires des paysages**, en relation avec la **dimension culturelle**, historique et esthétique du paysage
-FRANCE -
- Etat des lieux et analyse des **ressources naturelles** et des diverses composantes de **l'écosystème**, ainsi que de leurs interactions
-ALLEMAGNE -
- Examen et prise en compte de **l'état de l'utilisation actuelle du sol**, des planifications sectorielles relatives à l'environnement ainsi que des **aspects liés à l'utilisation des ressources naturelles**
- SUISSE -

L'élaboration de lignes directrices communes pour l'aménagement des paysages dans le cadre d'un schéma global pour l'aménagement de l'espace doit intégrer toutes ces trois approches à la fois.

Cette approche conceptuelle commune pour le développement des paysages dans le Rhin Supérieur a été concrétisée pour **quelques exemples sur le territoire**. Au travers de ces quelques exemples d'application spatiale (des 'zones-test'), ont été traités des thèmes d'aménagement typiques pour le Rhin Supérieur et les deux massifs montagneux qui l'encadrent. Les lignes directrices pour l'aménagement des paysages pourront être appliquées de manière plus générale aux mêmes types de paysage dans le Rhin Supérieur.

● Espaces alluviaux du Rhin

- Zone alluviale commune près de Mothern et de Elchesheim (F + D)

● Espaces ruraux dans la plaine rhénane

- Zone de Altenheim (D)

- Zone de Elsenheim (F)

● Piémonts

- Zone de Bühl (D)

- Zone d'Obernai (F)

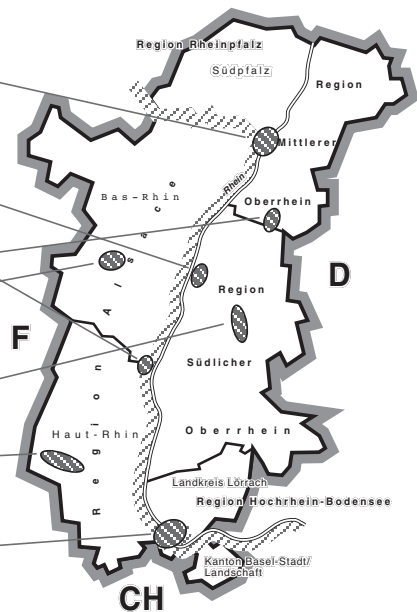
● Vallées de montagne

- Schuttertal (D)

- Thurtal (F)

● Espaces péri-urbains

- Zone péri-urbaine de Bâle (F-D-CH)



3 LES LIGNES DIRECTRICES ET LES OBJECTIFS RELATIFS AUX PAYSAGES

PLAINE ET FORÊT ALLUVIALE DU RHIN

- Maintien des forêts alluviales existantes (Ried, Hardt...)
- Maintien et restauration des prairies humides dans les zones alluviales ainsi que des boisements longeant les berges
- Prise en compte des secteurs soumis à une protection particulière de la nature et des paysages, ainsi que ceux réservés aux biotopes de grande valeur écologique
- Prise en compte des zones inondables ainsi que des espaces protégés pour l'exploitation d'eau potable.
- Prise en compte de la situation de la nappe phréatique; éviter les risques pour les eaux souterraines
- Extension des zones inondables, relier ces zones à la dynamique du Rhin; restauration des zones périodiquement inondables
- Préservation et aménagement des eaux superficielles ainsi que de leurs berges et leurs abords. Libérer et maintenir libre de toute utilisation. Protection des cours d'eau
- Maintien des bras morts du Rhin
- Intégration des gravières dans la structure des bras morts
- Amélioration des caractéristiques du courant d'eau dans le système des bras morts
- Orientation des loisirs vers des activités liées à la nature et au paysage
- Libérer les zones alluviales de toutes sortes d'utilisations spéciales (Camping, golf, aires de sport etc.)
- Éviter l'exploitation de gravier ainsi que les équipements de loisirs à forte fréquentation

- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou apparenté
- Intégration paysagère des localités
- Limitation des villages à leur développement endogène.
- Éviter les changements de vocation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Éviter ou du moins réduire les préjudices portés à l'environnement.

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION AGRICOLE»

- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»
- Pérennisation d'une agriculture durable, basée sur une exploitation raisonnée des ressources naturelles, adaptée aux facteurs du milieu et prenant particulièrement en compte la vulnérabilité de la nappe phréatique
- Exploitation agricole extensive des zones alluviales jeunes et plus anciennes
- Transformation d'une partie des terres labourées en surfaces en herbe
- Élaboration d'un concept pour la mise en réseau des biotopes. Protection des biotopes existants
- Entretien des vergers existants, création de nouveaux vergers.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des forêts alluviales typiques du site en question
- Maintien et développement des zones alluviales et des biotopes alluviaux récents
- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax. Transformation des cultures de peupliers en forêts alluviales adaptées au site
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir leur diversification interne
- Entretien des forêts sur la base de critères écologiques
- Maintien des niveaux de la nappe phréatique
- Transformation successive des nombreuses forêts alluviales composées d'espèces étrangères vers des caractéristiques naturelles locales
- Limitation et éventuellement abandon de l'exploitation forestière dans certaines zones de valeur particulière.

PAYSAGE DU TYPE

«PAYSAGE MIXTE À FINE STRUCTURATION»

- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes d'agriculture extensive existantes
- Orientation du développement de la végétation sur le plésio-climax

- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Abandon des cultures intensives et éviter les transformations du mode d'occupation des sols conduisant à une intensification
- Création de structures en réseau et de zones tampons
- Maintien et création de zones de rétention des crues.

PAYSAGE DU TYPE

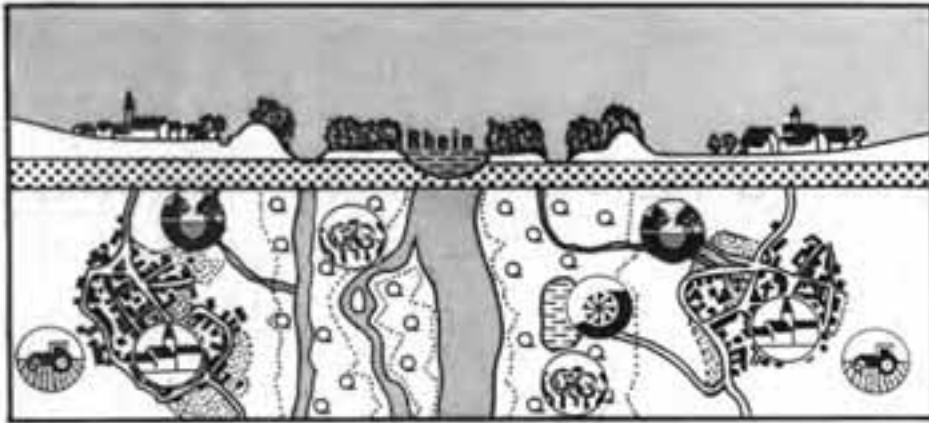
«CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintenir et garantir la pérennité des espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions
- Maintien et restauration de la continuité des espaces naturels et des espaces de vie
- Suppression de digues et de mesures visant à retenir les crues
- Acquisition de zones naturelles sensibles
- Protection et restauration des prairies humides; limitation des drainages
- Réintroduction d'espèces animales - p.ex. du castor, du loutre, de la tortue d'eau douce, du saumon.



12 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

Pour la plaine et la forêt alluviale du Rhin, les orientations d'ordre général suivantes peuvent être définies. Le schéma montre une situation fictive:



Maintien de l'identité des villages dans la zone alluviale; Limitation de leur évolution au développement endogène, éviter les implantations d'activités économiques



Insertion des villages dans le paysage



Pérennisation d'une agriculture durable, basée sur une exploitation raisonnée des ressources naturelles, adaptée aux facteurs du milieu et prenant particulièrement en compte la vulnérabilité de la nappe phréatique. Reconversion d'une partie des terres labourées en surfaces en herbe. Élaboration d'un concept pour la mise réseau des biotopes



Préservation et aménagement des eaux superficielles, ainsi que leurs berges et leurs abords; exploitation extensive des zones alluviales jeunes et plus anciennes



Maintien et développement des zones alluviales et des biotopes alluviaux récents; transformation des cultures de peupliers en forêts alluviales adaptées au site. Maintien des niveaux de la nappe phréatique. Maintien des bras morts du Rhin. Éviter l'exploitation de gravier ainsi que des équipements de loisirs à forte fréquentation. Intégration des gravières dans la structure des bras morts. Orientation des loisirs liés à la nature et au paysage



Extension des zones inondables, relier ces zones à la dynamique du Rhin; restauration des zones périodiquement inondables

PLAINE RHÉNANE

- Protection des biotopes existants
- Aménagement de bandes-tampons permanentes entre les cours d'eau et les surfaces cultivées, avec un entretien minimum
- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou comparable
- Intégration paysagère des localités
- Maintien des surfaces libres de toute construction ou de toute infrastructure nouvelles
- Éviter les changements de vocation du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Prise en compte de la situation de la nappe phréatique; éviter les risques pour les eaux souterraines
- Éviter l'implantation de nouvelles activités artisanales et industrielles dans les zones vulnérables pour la protection des eaux souterraines (notamment les périmètres de protection)
- Éviter, dans la plaine rhénane, l'implantation d'entreprises industrielles émettant des quantités importantes de polluants atmosphériques, en raison des phénomènes d'inversion thermique
- Accroissement du taux de collecte et amélioration du traitement des eaux usées
- Éviter ou du moins réduire les influences négatives sur l'environnement (p.ex. résultant de l'urbanisation et des transports).

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION AGRICOLE»

- Requalification paysagère et écologique des espaces agricoles ouverts, par implantation de structures végétales diverses (cordons boisés, haies, etc.); création d'un réseau de biotopes
- Préservation des îlots boisés existants
- Maintien des zones de rétention des eaux existantes et création de nouveaux secteurs
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»; réduction des apports en pesticides
- Maintien des formes extensives d'exploitation du sol et de culture; développement des méthodes d'entretien minimal des surfaces
- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Préservation et aménagement des eaux superficielles ainsi que de leurs berges et leurs abords, qui devraient être libérées et rester libres de toute utilisation
- Création de nouveaux biotopes et extension des biotopes existants, pour permettre une différenciation interne de l'espace (répartition entre le type «mixte» et le type «protection de la nature»)
- Exploitation agricole extensive des zones humides ou utilisation de ces surfaces pour des activités de détente et de loisirs.

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax

14 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir leur diversification interne
- Entretien des forêts sur la base de critères écologiques
- Maintien des forêts péri-urbaines
- Réduction de la part des pins et des peupliers, renforcement de la part des chênes, des charmes et des aulnes
- Plantation d'allées boisées et de petites forêts

PAYSAGE DU TYPE **«PAYSAGE MIXTE À FINE STRUCTURATION»**

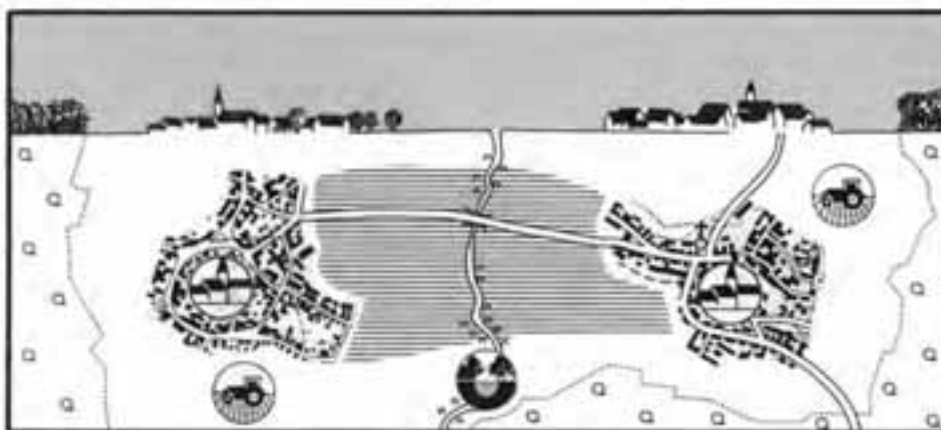
- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles
- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax
- Protection des haies existantes
- Création de structures en réseau et de zones tampons
- Créer des clairières dans les forêts
- Aménagement des forêts destinées aux loisirs et à la récréation de proximité
- Limitation des zones industrialo-urbaines.

PAYSAGE DU TYPE **«CONSERVATION DE LA NATURE»**

- Maintenir et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Délester le paysage de toutes les entraves liées à des activités agricoles, sylvicoles et autres
- Aménagement des cours d'eau proche de l'état naturel
- Etablissement de plans de gestion des eaux et de gestion écologique; plans d'entretien et de développement.



Pour la zone rurale de la vallée du Rhin, les orientations d'ordre général suivantes peuvent être définies. Le schéma montre une situation fictive:



Maintien de l'identité des villages dans la zone alluviale



Insertion des villages dans le paysage



Pérennisation d'un système agricole durable, basé sur une exploitation raisonnée des ressources naturelles, adapté aux facteurs du milieu et prenant particulièrement en compte la vulnérabilité de la nappe phréatique



Pérennisation des espaces libres entre les villages



Préservation et aménagement des eaux superficielles ainsi que de leurs berges et leurs abords; exploitation agricole extensive des zones humides



16 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

VALLÉES LATÉRALES

- Protection des biotopes existants
- Protection des zones ouvertes, non-boisées dans les vallées et empêcher leur tombée en friche.
- Préservation et aménagement des eaux courantes ainsi que de leurs berges et leurs abords
- Maintien et création de zones de rétention des crues
- Prise en compte des systèmes de vents locaux entre les montagnes et les vallées lors de l'implantation de constructions (éviter de bloquer les courants d'échange atmosphérique ainsi que les atteintes à la qualité de l'air)
- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou analogue
- Intégration paysagère des localités
- Réduction des influences négatives sur l'environnement résultants de l'urbanisation et du transport; éviter les infrastructures de transport surdimensionnées; limitation du développement de l'urbanisation
- Éviter les changements de vocation du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Rénovation des stations d'épuration et garantir le traitement des eaux usées.

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION AGRICOLE»

- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»

- Préservation et aménagement des eaux courantes ainsi que de leurs berges et leurs abords, qui devraient être libérés et rester libres de toute utilisation
- Protection des vallées ouvertes, non-boisées et empêcher la progression des friches
- Soutien à l'utilisation agricole extensive et à la production herbagère
- Protection de la nappe phréatique; maintien des parcelles agricoles afin de pérenniser d'importantes fonctions écologiques et sociales
- Maintien et création de zones de rétention des crues.

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir une diversification interne
- Entretien des forêts sur la base de critères écologiques.

PAYSAGE DU TYPE «PAYSAGE MIXTE À FINE STRUCTURATION»

- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles

- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax
- Maintien des parcelles agricoles afin de pérenniser d'importantes fonctions écologiques et sociales
- Développer le tourisme «vert» (équipements, infrastructures).

PAYSAGE DU TYPE «CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintenir et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure pour la faune et la flore
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Éviter ou du moins réduire les préjudices à l'environnement
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions
- Etablissement de plans de gestion des eaux et de gestion écologique; plans d'entretien et de développement.



18 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

Pour les vallées de la Forêt noire, de la forêt du Palatinat et des Vosges, les orientations d'ordre général suivantes peuvent être définies. Le schéma montre une situation fictive:



Maintenir les systèmes de vents locaux entre les montagnes et les vallées.

Éviter de bloquer les courants d'échange atmosphérique et les atteintes à la qualité de l'air

Maintien de l'identité des villages

Pérennisation des espaces libres entre les villages

Pérenniser et aménager les eaux superficielles ainsi que leurs abords. Soutien à l'utilisation agricole extensive, également pour protéger la nappe phréatique

Soutien à l'utilisation agricole extensive et à la production herbagère

Maintien et aménagement de forêts correspondant à leur état naturel ainsi que de lisières variées; maintien de biotopes typiques

Éviter les infrastructures de transport surdimensionnées

PIÉMONT

- Maintien et entretien des zones se développant de manière naturelle et des terrasses, maintien de formes de relief caractéristiques
- Maintien et développement des relations structurales entre la Forêt Noire / la Forêt du Palatinat / les Vosges et la plaine rhénane; développement de réseaux de biotopes
- Maintien des villages
- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou analogue
- Intégration paysagère des localités
- Protection des biotopes existants
- Maintien des petits îlots et des zones boisés
- Préservation et aménagement des eaux courantes ainsi que de leurs berges et leurs abords
- Éviter les changements de vocation du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Éviter ou du moins réduire les influences négatives sur l'environnement résultants de l'urbanisation et des transports.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION AGRICOLE»

- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»
- Libérer et laisser libres de toute utilisation les zones aux abords des rivières
- Protection des vignobles - surtout ceux constitués de petites parcelles et non ceux en grandes surfaces remembrées

- Mesures de prévention contre l'érosion, principalement dans l'exploitation viticole
- Protection des vergers existants.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien de types traditionnels de forêts
- Protéger les forêts de protection contre les phénomènes d'érosion
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir une diversification interne.

PAYSAGE DU TYPE

«PAYSAGE MIXTE À STRUCTURATION FINE»

- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles
- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax.

PAYSAGE DU TYPE

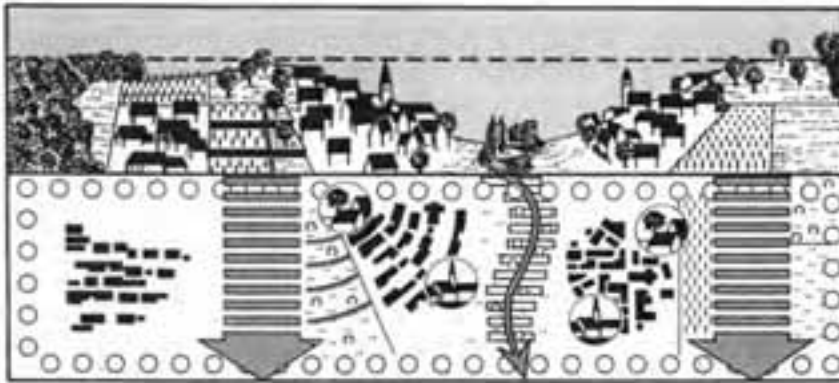
«CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintenir et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables

20 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Éviter les changements de vocation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions
- Éviter ou du moins réduire les préjudices à l'environnement
- Éviter les transformations du mode d'utilisation de l'espace vers des utilisations plus intensives.

Pour la zone du piémont, les orientations d'ordre général suivantes peuvent être définies.
Le schéma montre une situation fictive:



Mesures de prévention contre l'érosion, surtout dans l'exploitation viticole.
Réduction des apports de pesticides; mise en réseau des biotopes



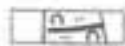
Insertion des villages dans le paysage



Maintien de l'identité des villages



Assurer l'intégration paysagère des constructions sur les terrains en pente



Maintien et entretien des zones se développant de manière naturelle et des terrasses, maintien de formes de relief caractéristiques



Relations structurelles entre la Forêt Noire / la Forêt du Palatinat / les Vosges et la plaine rhénane; développement de structures de biotopes à grande échelle



Système en réseau



Maintenir les vallées, les coupures et les petites vallées latérales libres d'obstacles (systèmes d'échanges atmosphériques locaux)

ZONE COLLINAIRE

- Protection des biotopes existants
- Maintien des villages
- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupés, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou analogue
- Intégration paysagère des localités
- Développement des potentialités pour la récréation de proximité ; promotion du tourisme « vert »
- Limitation du développement de l'urbanisation
- Rénovation des stations d'épuration; traitement des eaux usées
- Éviter les changements du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Éviter ou du moins réduire les influences négatives sur l'environnement résultant de l'urbanisation et des transports
- Maintien et création de zones de rétention des crues.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION AGRICOLE»

- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»
- Valorisation des structures paysagères (haies, petits boisements etc.) afin de réduire l'érosion par le vent.
- Maintien d'éléments structurants tels que les murs en pierre.

- Préservation et aménagement des eaux courantes ainsi que de leurs berges et leurs abords, qui devraient être libérées et rester libres de toute utilisation.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Préservation des forêts de protection contre les phénomènes d'érosion
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir une diversification interne
- Entretien des forêts sur la base de critères écologiques
- Éviter les reboisements.



22 PROJET PAYSAGER POUR LE RHIN SUPÉRIEUR

PAYSAGE DU TYPE

«PAYSAGE MIXTE À STRUCTURATION FINE»

- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles
- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax
- Protéger les forêts de protection contre les phénomènes d'érosion
- Développer le tourisme «vert» (équipements, infrastructures)

PAYSAGE DU TYPE

«CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintien et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions.

ZONE DE MONTAGNE

- Maintien des prairies et des pâturages.
- Protection des zones ouvertes, non-boisées dans les vallées et empêcher leur tombée en friche.
- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou analogue
- Intégration paysagère des localités
- Éviter les changements de vocation du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Réduction des influences négatives sur l'environnement résultant de l'urbanisation et des transports.

PAYSAGE DU TYPE

«PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir une diversification interne
- Entretien des forêts correspondant à des critères écologiques
- Préservation des forêts de protection contre les phénomènes d'érosion

- Pérenniser la diversité des forêts de montagne
- Éviter les reboisements mineurs
- Éviter le reboisement des crêtes des Vosges traditionnellement non-boisées
- Maintien des clairières existantes.
- Éviter les transformations du mode d'utilisation de l'espace vers des utilisations plus ves.

PAYSAGE DU TYPE

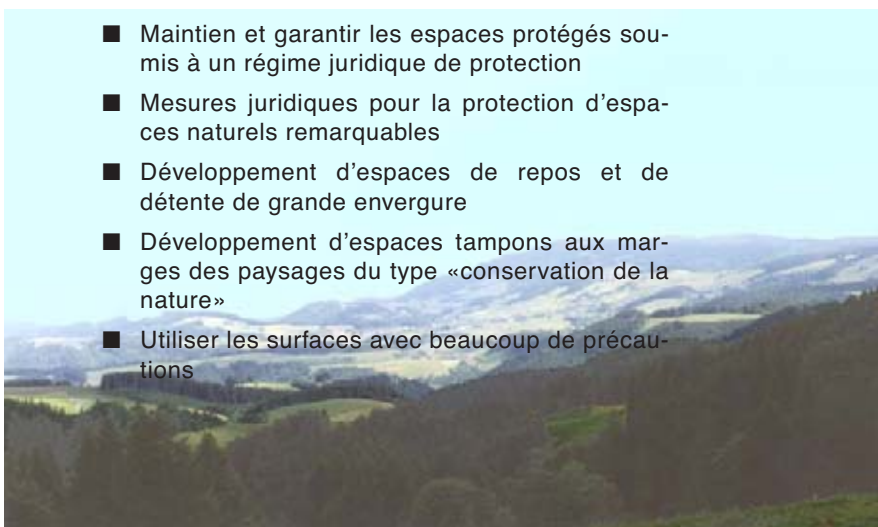
«PAYSAGE MIXTE À STRUCTURATION FINE»

- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles
- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax

PAYSAGE DU TYPE

«CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintien et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions



PLATEAU

- Préservation des structures villageoises typiques (villages linéaires, villages groupées, etc.); maintien et promotion des constructions réalisées dans un style architectural traditionnel ou analogue
- Intégration paysagère des localités
- Maintien des surfaces libres de toute construction ou de toute infrastructure pour lutter contre l'imperméabilisation du sol
- Éviter les transformations du mode d'occupation des zones ainsi que leur découpage à grande échelle
- Limitation des zones industrielles et urbaines
- Éviter ou du moins réduire les préjudices à l'environnement.

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION AGRICOLE»

- Extensification agricole dans les secteurs où la nappe phréatique est particulièrement vulnérable
- Promotion des méthodes de l'agriculture «intégrée»
- Protection des biotopes existants
- Préservation et aménagement des eaux courantes ainsi que de leurs berges et leurs abords, qui devraient être libérés et rester libres de toute utilisation
- Maintien des formes extensives existantes d'exploitation du sol et de cultures
- Préservation des îlots boisés existants

- Création de nouveaux biotopes et extension de structures végétales et des biotopes existants, pour permettre une différenciation interne de l'espace (répartition entre le type «mixte» et le type «protection de la nature»)
- Compléter ces zones en vue de constituer un réseau des zones performant en termes écologiques (réseau de biotopes et promotion du vécu du paysage par un enrichissement structurel).

PAYSAGE DU TYPE «PRODUCTION SYLVICOLE»

- Maintien des bois et des bosquets existants
- Maintien de types traditionnels de forêts
- Transformation de la composition des forêts existantes vers les espèces du plésio-climax
- Développement d'une structure à plusieurs niveaux de la lisière forestière (liaisons forêts - champs, espace de loisirs)
- Éviter la plantation de petits boisements
- Création de nouveaux biotopes à l'intérieur des forêts afin de promouvoir une diversification interne
- Entretien des forêts correspondants critères écologiques
- Plantation d'allées boisées et de petites forêts.

PAYSAGE DU TYPE «PAYSAGE MIXTE À STRUCTURATION FINE»

- Intégration paysagère des localités
- Maintien de la mixité finement structurée de zones relativement proches de l'état naturel
- Maintien et développement des formes extensives existantes d'utilisation des espaces agricoles



- Lutte contre les tendances à l'uniformisation et à l'intensification des utilisations de l'espace; extensification des cultures agricoles et sylvicoles intensives
- Orientation du développement de la végétation vers le plésio-climax
- Création de structures en réseau et de zones tampons
- Aménagement des forêts destinées aux loisirs et à la récréation de proximité.

PAYSAGE DU TYPE

«CONSERVATION DE LA NATURE»

- Maintien et garantir les espaces protégés soumis à un régime juridique de protection
- Mesures juridiques pour la protection d'espaces naturels remarquables
- Développement d'espaces de repos et de détente de grande envergure
- Développement d'espaces tampons aux marges des paysages du type «conservation de la nature»
- Utiliser les surfaces avec beaucoup de précautions
- Délester le paysage de toutes les entraves liées à des activités agricoles, sylvicoles et autres
- Aménagement des cours d'eau d'une manière proche de l'état naturel; développement de la végétation.

4 PERSPECTIVES

UNE EXPÉRIENCE IMPORTANTE:

La perception fondamentale du paysage est différente dans les trois pays:

- F** Le paysage est perçu comme un pendant de l'homme, comme un ensemble vécu au niveau visuel et structurel et marqué par la culture.
- D** Le paysage est compris comme la somme d'éléments vivants et amorphes. L'intérêt se concentre sur ces composantes.
- CH** Le paysage joue avant tout le rôle du fondement pour des utilisations diverses. La protection des ressources naturelles et leur gestion vise en premier lieu leur exploitation.

Afin de rendre possible une compréhension et une acceptation du **projet paysager par toutes les parties**, il est nécessaire de prendre en compte ces trois points de vue différents et de les mettre en œuvre en termes de planification.

LE RÉSULTAT:

Le projet paysager pour le Rhin supérieur contient les fondements matériels et méthodologiques majeurs pour une planification et une politique paysagère transfrontalière.

MISE EN ŒUVRE:

Les objectifs développés dans le projet paysager commun pour le Rhin supérieur devraient être prises en compte

- dans les planifications actuelles et futures
- dans les décisions des organisations qui travaillent au niveau transfrontalier
- dans les décisions de localisation issues du monde politique et économique.

ET ENSUITE?

Les présents résultats sont:

- | | |
|---|---|
| à étendre | P.ex. réalisation d'un état des lieux dans les domaines dans lesquels subsistent des lacunes. |
| à préciser | P.ex. par rapport à l'approche méthodologique afin de pouvoir l'appliquer aussi de manière simple et fiable à plus grande échelle (niveau de planification communale). |
| à mettre en cohérence au niveau trans-frontalier | L'explication du contenu des termes et des approches qu'a assuré le projet paysager commun est la base nécessaire pour une planification paysagère concertée au niveau transfrontalier. Le langage commun est à pratiquer et à développer. |

PERSPECTIVES

La présentation du projet paysager commun a déjà permis d'aborder un grand nombre de questions. Certaines indications ont déjà pu être données en 1997. Ces aspects sont repris et complétés par la suite.

Base de données

L'analyse des informations de base a montré la grande hétérogénéité des données. Il existe de fait très peu d'informations de base couvrant l'ensemble de la zone transfrontalière. Ce travail a permis de présenter une bonne vue d'ensemble de la situation prévalant sur le territoire commun du Rhin Supérieur. Il s'agit d'un premier pas. Des travaux portant sur les eaux superficielles et les eaux souterraines (cartographie hydrogéologique du Rhin Supérieur, actions de démonstration relatives à la protection et la gestion des réserves en eau souterraine dans la partie franco-germano-suisse de la vallée du Rhin Supérieur) et le projet REKLIP sur le climat constituent les premiers approfondissements thématiques portant sur cet espace transfrontalier. Les études mentionnées sur l'eau sont en cours, tandis que le projet REKLIP est achevé. Il serait éminemment souhaitable que d'autres travaux du genre puissent être menés, pour permettre notamment d'acquérir une meilleure connaissance des écosystèmes (biotopes et biocénoses), en s'appuyant sur les bases de la réflexion conceptuelle qui a été élaborée dans cette étude. L'objectif de ce travail pourrait être, par exemple, d'élaborer un concept transfrontalier de réseau de biotopes. Dans ce cas, il serait essentiel d'avoir recours au système d'information géographique existant. Dans ce domaine également, des études approfondies et des nouvelles mesures sont nécessaires. La numérisation des objectifs et des espaces fonctionnels constituent en premier pas en ce sens, sur lequel il est possible de s'appuyer pour aller plus loin.

Développement futur de la méthode

Il serait également souhaitable de pousser plus avant le développement de méthodes communes pour certains aspects particuliers du projet paysager.

On a effectivement pu constater, en cours de projet, que la nécessité d'un dialogue et d'une confrontation d'idées est importante à ce niveau. Si l'on est parvenu, au sein de ce projet, à se mettre d'accord sur une certaine approche, au moyen du système des «trois piliers» du projet paysager, qui implique:

- l'examen des **aspects structurels et culturels du paysage,**
- l'examen et l'analyse des **ressources naturelles et de l'écosystème,**
- l'examen et la prise en compte de **la situation de l'utilisation effective du sol et des ressources naturelles,**

il faudrait alors développer des réflexions sur ce même modèle, pour permettre l'élaboration de méthodes d'évaluation, notamment dans le cadre de planifications transfrontalières concrètes. Il serait alors possible, à travers divers projets pilotes transnationaux, de dégager un même fil conducteur méthodologique.

On ne peut s'attendre à de véritables résultats **communs**, en matière de planification transfrontalière, que si les différents aspects abordés du paysage («aspects structurels et culturels», «ressources naturelles et écologie» et «utilisations des ressources naturelles et occupation du sol») sont traités de manière équivalente.

Approfondissement de l'étude pour certains territoires et sur des aspects particuliers

Il ressort clairement de l'étude globale de l'ensemble de la région et de l'étude des zones-tests que des investigations supplémentaires doivent être menées sur certaines parties du territoire. Il s'agit essentiellement de la problématique du développement des paysages dans les zones périurbaines de Bâle, de Strasbourg et de Karlsruhe, ainsi que le long des axes de développement les plus importants. Un autre accent devrait être mis sur la bande alluviale rhénane, pour laquelle peu de choses existent en commun, et sur la zone du piémont.

Structures de communication et organisation

Le paysage est bien adapté pour attirer l'attention sur des aspects transfrontaliers et pour sensibiliser sur l'intérêt d'aborder des questions sous un point de vue dépassant les frontières existantes. A cet égard, les cartes de l'ensemble du Rhin Supérieur commun, réalisées dans le cadre de cette étude, constituent un moyen pédagogique adapté. On essaiera tout particulièrement, à l'occasion de projets concrets, de faire en sorte que les autorités et les différents acteurs concernés puissent se rencontrer. En outre, une attention toute particulière sera portée sur les différents aspects suivants:

- Soutien à tous les niveaux aux actions de communication transnationale; création d'occasions de rencontres dans un cadre restreint
- Développement de concepts et de modèles de communication et de coopération; formes de collaboration et de prévention de conflits
- Développement de structures organisationnelles régionales et locales.

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE PROJET

ALLEMAGNE - PARTICIPANTS

R.-P. GIENCKE, Stv. Direktor

Regionalverband Südlicher Oberrhein
Reichsgrafenstr. 19
Postfach 19
D - 79102 Freiburg i.Br.

K.H. HOFFMANN, Stv. Direktor

Regionalverband Hochrhein-Bodensee
Am Wallgraben 50
D - 79761 Waldshut-Tiengen 1

Wolfgang HOMBURGER

Regionalverband Südlicher Oberrhein
Reichsgrafenstr. 19
Postfach 19
D - 79102 Freiburg i.Br.

Martin STIEGHORST

Regionalverband Mittlerer Oberrhein
Baumeisterstr. 2
D - 76137 Karlsruhe 1

Michael THEIS

Ministerium für Umwelt Baden-Württemberg
Kernerplatz 9
D - 70128 Stuttgart 10

Koordinierungsstelle Südpfalz

An der Kreuzmühle 2
D - 76829 Landau

FRANCE - PARTICIPANTS

M. J.-M. WEBER

M. CREUSAT

Mme ADNET

Préfecture de la Région Alsace
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
5, Place de la République
F - 67073 Strasbourg Cedex

Marc LEVY

N. LOQUET

Direction Générale des Services
Conseil Régional d'Alsace
35, Avenue de la Paix
B.P. 1006
F - 67070 Strasbourg Cedex

Jean-Marc MAECHLER

Pierre WUNSCH

ADAUHR / SDU
Conseil Général du Haut-Rhin
15-17, Rue des Clefs
F - 68000 Colmar

Yves FRIQUET

Anita THORND AHL

ADAUHR/ BDA
Conseil Général du Haut-Rhin
1, Route de Rouffach
F - 68000 Colmar

Nadine VOGEL

SDAU
Conseil Général du Bas-Rhin
Place du Quartier Blanc
F - 67070 Strasbourg Cedex

Patrick HARSTER

Coopération transfrontalière
Conseil Général du Bas-Rhin
Place du Quartier Blanc
F - 67070 Strasbourg Cedex

Mme PINCK / M. FERAUD

Direction Régionale de l'Équipement
17, Rue de Boston
B.P. 1040F
F - 67070 Strasbourg Cedex

M. MICHEL / M. LEBEAU

Direction Régionale de l'Environnement
8 rue A. Seyboth
67067 Strasbourg Cedex

**SUISSE - PARTICIPANT ET PRESIDENCE
DU GROUPE DE PROJET**

Dieter WRONSKY

Regionalplanungsstelle beider Basel
Rheinstrasse 29
CH - 4410 Liestal

**LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE PROJET (Suite)
STRUCTURES DE COORDINATION**

PAMINA

Jörg SAALBACH
Instance d'information et de Conseil
sur les Questions Transfrontalières
L'Ancienne Douane
F - 67630 Lauterbourg

Regierungspräsidium Freiburg

Referat für grenzüberschreitende Zusammenarbeit
Kaiser Joseph Strasse 167
D - 79098 Freiburg i.Br.

Internationale Koordinationsstelle

Regio Basiliensis
Peter Merian Strasse 21
Postfach
CH - 4002 Bâle

GROUPEMENT DES BUREAUX D'ETUDES

PLANUNGSGRUPPE ÖKOLOGIE + UMWELT SÜD

Birgit EWERT, Gottfried HAGE, Burchard STOCKS
Rösslesweg
D - 72108 Rottenburg am Neckar

CEPAGE

Philippe ROSSIER
36, Rue Abel Hovelacque
B.P. 113
F - 75625 Paris Cedex 13

METRON LANDSCHAFTSPLANUNG AG

Thomas GREMMINGER
Stahlrain 2 - Am Peron
CH - 5200 Brugg

F-D-CH PAYSAGE

F-D-CH PAYSAGE

F-D-CH